Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 49 (2002)

Heft: 3

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Mineures, vous avez dit mineures?

Le communiqué de presse de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats propose, à l'unanimité (9 voix) de prendre acte du plan directeur de la Protpop. Elle propose aussi à l'unanimité (6 voix) d'approuver la nouvelle loi (LPPC) à laquelle elle apporte deux corrections «mineures». Nous ne reviendrons pas sur le libellé de ces corrections. Elles figurent dans quelques articles du présent journal.

A nos yeux, ces corrections ne sont pas aussi mineures qu'elles peuvent en avoir l'air. Si l'on comprend bien le sens voulu par la Commission, la future LPPC sera plus contraignante pour les cantons. Dans ce sens, l'Union suisse pour la protection civile, en affirmant et en réaffirmant ses positions, a montré sa capacité de mobilisation. La Suisse occidentale, par la voix de ses sections, aura probablement été le fer de lance d'une minorité agissante tout en respectant la (les?) voix de ses collègues de la Suisse orientale. Ce n'est pas tant la méfiance à l'égard de l'Etat fédéral qui est le ciment de cette unité, mais bien plutôt la diversité des dangers et des capacités financières des cantons de la Suisse occidentale.

On a vu aussi, lors de l'assemblée des délégués de l'USPC qui s'est tenue dans la bonne ville de Thoune, que la conseillère d'Etat Dora Andres, tout en approuvant la nouvelle loi, émet quelques «réserves» quant à la mise en place de la LPPC dans les cantons. Il faut relever ici que le canton de Berne pourrait, dans le domaine de la topographie de son territoire, soutenir la comparaison avec le canton du Valais.

Les débats parlementaires sont loin d'être terminés. Même si le Conseil des Etats a adopté le nouveau concept par 33 voix sans opposition et que Samuel Schmid a rassuré en déclarant: «(...) on sera étonné de ce que l'on pourra faire, en exploitant toutes les synergies.» Ainsi, on aurait tort de croire que tout est joué. La «patate» reste chaude...

René Mathey

RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTION CIVILE DE LANCY

Au service de la communauté

L'OPC de la ville de Lancy a tenu son rapport annuel en présence du délégué à la sécurité, Marco Föllmi, de deux conseillères communales et de représentants des partenaires. C'est l'occasion, pour la protection civile lancéenne, de dresser le bilan de l'année écoulée.

RENÉ MATHEY

La ville de Lancy est la 3e du canton de Genève. Elle abrite 26 000 habitants et compte plus de 1000 entreprises sur son territoire, employant quelque 11 000 personnes. Sur le plan de la protection civile, elle est considérée par le canton non seulement comme une région à part entière, mais encore comme une organisation pilote pour des projets tels que: abris 2000, matériel, etc.

La protection civile de Lancy compte 1072 astreints, dont 401 actifs, 168 non-instruits et elle possède une réserve de 503 personnes. En 2001, l'organisation de la protection civile a fourni 1306 jours de service, dont 166 au profit du canton du Valais. Elle fonctionne en étroite collaboration avec les sapeurs-pompiers qui n'hésitent pas à utiliser les compétences de la PCi.

Ainsi que l'a souligné Pierre-André Bise, chef de l'OPC, dans son rapport, l'année 2001 a été une année presque comme les autres. Pourtant, les événements du 11 septembre ont laissé un arrière-goût de remise en question, où celle de la sécurité a tenu le haut du pavé. Et de s'exclamer: «Sommes-nous prêts à remplir notre mission, dans n'importe quelles circonstances, en avons-nous les moyens?».

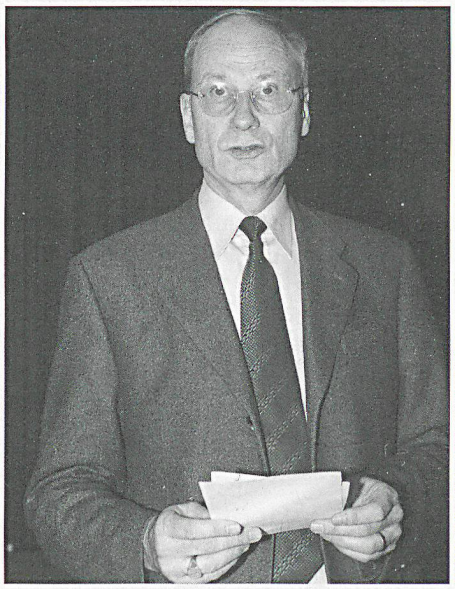

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

Marco Föllmi, délégué à la sécurité et maire de Lancy.

Quant à Marco Föllmi, maire de Lancy, il s'est félicité de l'engagement des membres de la protection civile de Lancy, au profit de la communauté. Propos partagés par Guy Progin, adjoint au Service de la sécurité cantonale: il a relevé la disponibilité de la PCi de Lancy qui a toujours répondu présent à toutes les sollicitations. □

Pierre-André Bise: «Sommes-nous prêts à remplir notre mission, dans n'importe quelles circonstances, en avons-nous les moyens?»

EXERCICE COMBINÉ AU VAL-DE-TRAVERS

Angoisse dans les mines d'asphalte

Les mines d'asphalte de Travers sont bien connues et visitées par cars entiers. Cet afflux augmente le risque d'accident et c'est la raison pour laquelle l'état-major de la protection civile de Couvet a décidé d'organiser un exercice combiné, faisant intervenir tous les services d'urgence et de secours. Quelque 88 personnes ont été engagées dans cet exercice.

RENÉ MATHEY

Ainsi que le prévoit le scénario concocté par la protection civile de Couvet, sous la direction de François Perrot, à 8 h 45, dix-huit personnes pénètrent dans les mines. Elles sont équipées de casques et de lampes frontales. Aux environs de 9 h 15, une fumée est visible à l'entrée des mines. Quelques personnes, légèrement intoxiquées, ressortent et donnent l'alarme. C'est M. Tisserand qui alerte les sapeurs-pompiers. Il est 9 h 30.

Pour ceux qui assistent à l'exercice, l'attente commence, un peu angoissante. Beaucoup ont à l'esprit les accidents survenus au Mont-Blanc et au Gothard. Les représentants des autorités communales de la région (Réjane Isler de Couvet, Barbara Béchir de Noiraigue, François Guye de La Côte-aux-Fées et Daniel Racheter de Fleurier) trouvent le temps long, mais reconnaissent qu'il en est ainsi lorsque l'on n'est «que» spectateur. Parmi les spectateurs, le Dr Leemann du SMUR prend des notes; mais pas trace de représentants du Service cantonal. Il fait froid.

Arrivent les sapeurs-pompiers. On constate vite qu'il est impossible d'entrer dans la galerie sans un équipement de respiration autonome. De plus, il n'y a pas d'éclairage. Le commandant de la place sinistrée prend les premières mesures: il alerte la protection civile de Couvet et lui demande de l'éclairage et des luges, il fait boucler la zone. Pendant ce temps, les ambulanciers réconfortent ceux

La gendarmerie répond aux questions des membres des autorités communales.

Arrivée de la protection civile.

Installation d'un éclairage dans la galerie.

Donnée d'ordres au fond des mines.

Communication s'il vous plaît!

Après l'épreuve, le réconfort.

On s'affaire au nid de blessés.

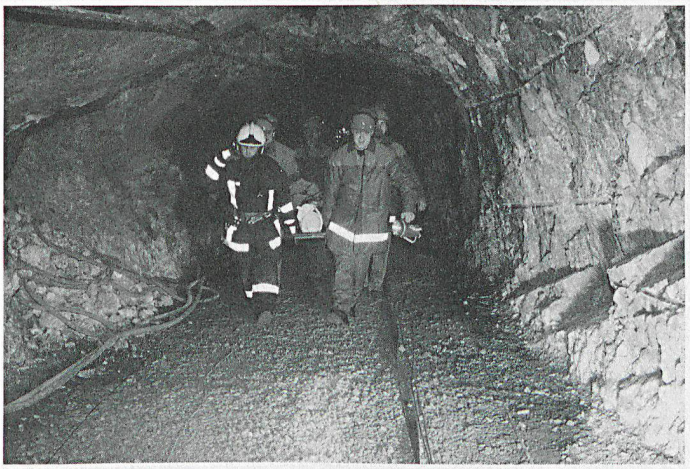

Un blessé est transporté vers la sortie.

François Perrot, directeur de l'exercice: «Un dossier d'intervention spécifique aux mines sera élaboré.»

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

qui sont sortis eux-mêmes et organisent un nid de blessés dans les locaux du restaurant.

Pour la PCi de Couvet, premier gros problème. Comment amener sur place (3 km de déplacement) la dizaine de remorques nécessaires? Le second provient de l'effectif disponible. En effet, sur les 30 personnes incorporées à Couvet, seules six seront finalement disponibles. C'est donc la PCi de Fleurier qui viendra en renfort. En fait, plus d'une heure s'est écoulée lorsque les premiers éléments de la protection civile arrivent à la Presta.

Entre-temps, les sapeurs-pompiers explorent la galerie longue (à l'aller) d'un peu plus de 500 m, afin de localiser les personnes en difficulté. Peu après, la PCi tire les premiers câbles d'alimentation de l'éclairage d'appoint. Pour faciliter l'obtention de l'information et la donnée d'ordres, le chef de la place demande à la protection civile d'installer une ligne téléphonique fixe. Les secours sont maintenant bien en place. Les premiers blessés sont sortis, non sans difficultés; la galerie est longue. Il est un peu plus de 11 h. Courageusement, on pénètre dans la galerie. Au passage, un sapeur note l'entrée. La fumée (pour l'occasion inoffensive), le manque d'éclairage, rendent la progression difficile, voire dangereuse; la galerie est naturelle et sitôt que l'on s'approche de l'un des bords, on se félicite de porter un casque. C'est une atmosphère à la Zola, un milieu parfaitement hostile. On croise des sapeurs-pompiers et des membres de la protection civile avec des luges. Plus loin, à environ 200 mètres de l'entrée, on devine le poste téléphonique installé et desservi par un membre de la PCi. A quelques pas de là, un poste de commandement avancé, un stock de bouteilles d'air et de luges. Des ordres fusent. Les secours sont organisés. Sur le coup de 12 h 15, tous les «figurants» ont été retrouvés et sortis. Les intervenants replient leur matériel, visiblement fatigués mais surtout rassurés. Ce n'était qu'un exercice.

Cet exercice a permis de tester le dispositif de secours. Il a montré tout ce qui doit être encore amélioré. Par exemple, cette expérience conduira l'état-major à la création d'un dossier d'intervention spécifique aux mines d'asphalte. Si la collaboration entre les partenaires a pu être qualifiée d'excellente, on constate que la protection civile manque de moyens, notamment de locomotion. Avec la future réforme, mais aussi la régionalisation et la concentration des moyens, les problèmes liés au transport des hommes et du matériel prendront de plus en plus d'importance. □

RAPPORT ANNUEL DE L'OPC LAUSANNOIS

Regroupement des partenaires

Quelque 200 personnes, cadres de la protection civile et invités, ont participé au rapport annuel de la PCi de la ville de Lausanne.

RENÉ MATHEY

Ainsi que l'a rappelé Jean-François Cachin, chef du SSI et commandant du corps des sapeurs-pompiers, l'année 2001 a été marquée par la mise en place concrète de la nouvelle structure de l'Office de la sécurité civile. Il a fallu réaménager les locaux, construire une annexe (voir *action* n° 2/2002, page 33) pour le centre de formation et, surtout, mettre en place de nouveaux moyens de gestion des ressources humaines. A la clé, un investissement de l'ordre de 2 millions, accordé par la Municipalité, respectivement le Conseil communal.

Dans son intervention, Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, a relevé l'attitude parfois négative de certains politiciens à l'égard de la protection civile, qui hésitent à lui donner les moyens indispensables ou encore à lui accorder la priorité: «Il suffit parfois d'un accident, comme celui de la gare de Lausanne, pour que l'on prenne conscience de son importance (!). (...) Nous avons la chance de posséder à Lausanne une équipe de professionnels et de non-professionnels compétents, capables d'entretenir et de former des bénévoles engagés.» De souligner aussi que la réorganisation a permis de regrouper différents partenaires dans un seul service, ce qui constitue l'objectif prioritaire poursuivi par la future protection de la population.

Les actions de la PCi lausannoise

Pour sa part, Michel Schmid, chef de l'OPC, a retracé les événements importants de la vie de la protection civile lausannoise. L'année 2001 a été marquée par un assez net recul du déficit de personnel instruit pour la dotation des FIR (Formation d'intervention régionale) et des FAR (Formation d'appui régionale). Au total ce ne sont pas moins de 149 personnes qui auront suivi un service d'instruction ou de perfectionnement aux échelons canton et Confédération.

Relevons aussi que deux cours de répétition ont touché la PBC, lors desquels le personnel de ce service a commencé le recensement des biens culturels d'importance «C» (communale) et procédé à la mise en forme informatique des fiches de l'inventaire des bâtiments. En bref, quelque 1978 personnes ont été engagées dans 91 services d'instruction qui ne représentent pas moins de 2672 jours de service.

Parmi la multitude de «coups de main» apportés par la protection civile au titre de *Travaux d'utilité publique,* relevons celui des 98 membres des services de sauvetage, sanitaires et transmissions, engagés au profit de la course pédestre *20 km de Lausanne.* Et encore, celui de ces 90 pionniers qui ont construit et démonté les ponts et passerelles nécessaires au bon déroulement de la *Coupe du monde de triathlon.* Sans oublier, pour cette même manifestation, l'engagement d'une cinquantaine de membres du GAS (Groupe Appui Sécurité) qui ont collaboré avec la police municipale et les sapeurs-pompiers pour assurer le service d'ordre. Le bilan des activités d'utilité publique se solde par un engagement de 565 incorporés pour une bonne douzaine de manifestations et 970 jours de service.

On se doit de relever que la majeure partie de ces engagements ont lieu durant les week-ends et que les incorporés sont à considérer comme des volontaires, bien que le service qu'ils effectuent soit obligatoire au sens de la législation fédérale. Dans ce cadre, ils reçoivent une solde variant entre 5 et 15 francs par jour (selon leur grade); les prestations APG restent en principe acquises à l'employeur. □

Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique: «Il suffit parfois d'un accident pour que l'on prenne conscience de l'importance de la PCi.»

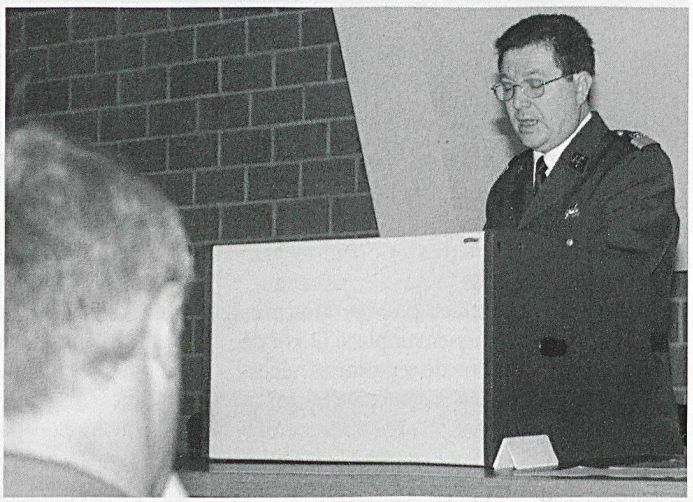

Le colonel Jean-François Cachin, chef du SSI et commandant des sapeurs-pompiers.

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

Le rythme à votre poignet!

La nouvelle montre-bracelet de l'USPC est un produit suisse. Elégante avec ses chiffres noirs sur fond gris argent, son boîtier est métallique. Elle donne non seulement l'heure exacte, mais indique aussi la date. Protégée contre les projections d'eau, elle se pare d'un bracelet bleu marine en cuir. Le logo bleu et orange de la protection civile est du plus bel effet.

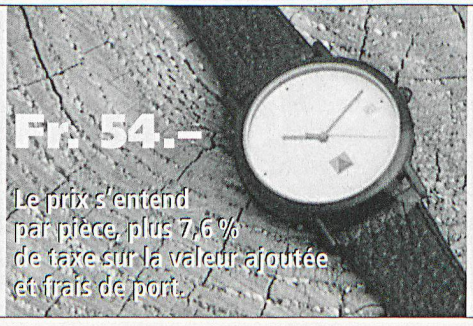

Commandes:
Union suisse pour la protection civile
Case postale 8272
3001 Berne
Tél. 031 381 65 81
Fax 031 382 21 02

ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS LATINS DE PROTECTION CIVILE

Assises à Fribourg

Ce ne sont pas moins de trente membres qui ont participé à l'AGO de l'AILPCi pour manifester leur soutien à l'Association. Parmi les invités, on reconnaissait Claude Laesser, conseiller d'Etat, Marie-Thérèse Maradan, conseillère communale et Gil Verillotte, représentant de l'Union fribourgeoise de la protection civile.

RENÉ MATHEY

C'est très sobrement, mais avec beaucoup d'émotion, qu'André Brohy a ouvert l'assemblée par une minute de silence à la mémoire d'André Christ, tragiquement disparu l'année dernière. Il faut dire que succédant à André Moser, initiateur de l'association, André Christ avait su donner à celle-ci un renouveau dans le domaine de la formation et de l'instruction. C'est la seule association qui regroupe les instructeurs professionnels ou à titre accessoire de Suisse romande et du Tessin. Elle est forte, aujourd'hui, de 129 membres.

L'avenir s'assombrit

Dans son rapport, André Brohy souligne que le Comité a planché sur les cours de perfectionnement en collaboration avec l'Office fédéral, le maintien de la journée technique ainsi que les voyages d'études. Par ailleurs, l'AILPCi se penche sur l'édition d'un nouveau bulletin d'information. Avec la prochaine mise en place de la Protection civile XXI, les cours de perfectionnement feraient double emploi. De plus, le bruit qui court répand l'idée que l'instructeur non professionnel n'aurait plus droit à la carte Allocations perte de gain (APG). Cette situation met non seulement l'AILPCi en mauvaise posture, mais aussi les cantons latins qui ont encore besoin de cette aide. Pour André Brohy, l'association devrait renoncer à ce genre d'activité pour devenir une amicale, en conservant pourtant la journée technique ainsi que le voyage d'étude tous les cinq ans.

Dans le domaine de l'information, la revue *Caschi gialli* ne paraît plus. Pourtant le besoin subsiste et le comité envisage la création et la diffusion d'un bulletin. Finalement, rien n'est tranché. L'AILPCi se donne encore un temps de réflexion avant de dessiner une nouvelle orientation pour l'association.

Enfin, c'est à l'unanimité qu'André Brohy est nommé président. Dans sa courte intervention, Claude Laesser a informé l'assemblée que le rattachement de la protecion civile au Département des travaux publics a bientôt vécu. En effet, dès le 1er janvier 2003, celle-ci relèvera du Département de la justice, de la police et des affaires militaires qui gère aussi la défense incendie. Ainsi, toutes les composantes concernées par la future protection de la population seront réunies sous un même toit.

Claude Laesser a encore souligné que la protection civile s'apprête à subir une nouvelle mue, une de plus, pour mieux coller aux nécessités légales et politiques. L'instruction va pourtant demeurer un des piliers de cette nouvelle organisation. Dans ce cadre-là, le canton procède à la dernière touche de la reconstruction et de la rénovation du Centre d'instruction de Sugiez. □

Claude Laesser: «L'instruction demeurera un des piliers de la future PCi XXI.»

André Brohy, président, s'interroge sur l'avenir de l'AILPCi.

PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES